

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de la convocation

08/12/2022

Date de l'affichage

08/12/2022

L'an deux mille vingt-deux, le 15 décembre à dix-neuf heures, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en salle du foyer rural de GASTINS, sous la Présidence de Monsieur Yannick GUILLO, Président.

Étaient Présents

Didier BALDY, Michel BILLOUT, Gilles BOUDOT, Frédéric BRUNOT, Carine CALMON PLANTIN, Christian CIBIER, Sylvain CLÉRIN, Sébastien COUPAS, Jean-Marc DESPLATS, Eliane DIACCI, Sébastien DROMIGNY, Luc DUBOIS suppléant nommé, Philippe DUCQ, Charlie GABILLON, Yannick GUILLO, Serge HAMELIN, Fabrice HOULIER, Clotilde LAGOUTTE, Alban LANSELLE, Nolwenn LE BOUTER, Gilbert LECONTE, Édith LION, Christophe MARTINET, Nadia MEDJANI, Pierre-Yves NICOT, Francis OUDOT, Jean-Yves RAVENNE, Stéphanie SCHUT, Jean-Sébastien SGARD, et Alain THIBAUD.

Absents excusés représentés

Jean-Jacques BRICHET par Yannick GUILLO, Davy BRUN par Nolwenn LE BOUTER, Marcel FONTELLIO par Luc DUBOIS (suppléant nommé), Ghislaine HARSCOËT par Carine CALMON PLANTIN, Brigitte JACQUEMOT par Sylvain CLÉRIN, Mohamed KHERBACH par Michel BILLOUT, Farid MÉBARKI par Nadia MEDJANI, Suzanna MARTINET par Philippe DUCQ, Aurélie POLESE par Christophe MARTINET, Sylvie PROCHILO par Pierre-Yves NICOT, Angélique RAPPAILLES par Alban LANSELLE, Frédéric ROCHER par Jean-Yves RAVENNE, Joëlle VACHER par Christian CIBIER.

Absents non excusés

Aymeric DUROX (arrivé à 19h10-pour la délibération n°2022/150-03), Pierre PERRET.

44 conseillers communautaires en exercice : 30 présents, 12 représentés et 2 absents à la séance.

Monsieur BOUDOT Gilles est nommé secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Affiché le

19 DEC. 2022

ID : 077-247700701-20221215-2022_148_01-DE

**2022/148-01 – OBJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 NOVEMBRE 2022**

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de procès-verbal établi,

Le procès-verbal de la séance du conseil communautaire, qui s'est tenue le 24 novembre 2022, a été établi par la secrétaire de séance désignée en la personne de Madame Brigitte JACQUEMOT,

Il convient que les membres du Conseil communautaire le valident ou demandent à le modifier.

Monsieur SGARD indique une erreur quant au suffrage exprimé lors du deuxième vote de la délibération 2022/147-17, noté 42 au lieu de 43.

Le procès-verbal sera corrigé en conséquence.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

Approuve le procès-verbal du conseil communautaire du 24 novembre 2022.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 15 décembre 2022

Le Président,

Yannick GUILLO



Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Affiché le 19 DEC. 2022

ID : 077-247700701-20221215-2022_148_01-DE